

AUTORISATION DE SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT A CARACTERE PEDAGOGIQUE

A RENDRE DES LE 1^{ER} JOUR DE LA RENTREE

Dans le cadre de leur enseignement, les professeurs peuvent être amenés, durant l'année scolaire, à accompagner les élèves hors de l'établissement (visite de musées, sites industriels conférences, séances de cinéma, etc...) pendant le temps scolaire.

La réglementation en vigueur impose :

- Une autorisation parentale pour les élèves et étudiants mineurs
- Une assurance concernant l'élève ou l'étudiant

Partie à compléter par la famille du mineur ou par l'étudiant majeur

Je soussigné(e) :

Responsable légal de l'élève :

Niveau : Seconde Première Terminale BTS 1^{ère} année BTS 2^{ème} année

- 1) **AUTORISE** celui-ci à participer aux activités pédagogiques pouvant se dérouler à l'extérieur de l'établissement.
- 2) **CERTIFIE** que celui-ci est garanti contre les accidents causés ou subis à l'occasion de ces activités.

Nom et adresse de la compagnie d'assurance :

.....
.....

Numéro du contrat d'assurance :

- 3) JOINDRE **OBLIGATOIREMENT** la copie de l'attestation d'assurance

Date et signature des représentants légaux ou de l'étudiant majeur